

Comité directeur des 8 et 9 décembre 2006

Le Comité directeur (CD) de la FFVL s'est réuni exceptionnellement sur deux journées, les 8 et 9 décembre derniers.

Le compte-rendu du 8 décembre est moins précis que celui du 9 décembre. Une erreur de manipulation du magnétophone s'étant produite, les débats n'ont pas été enregistrés.

Étaient présents le 8 décembre

Les membres de droit du CD :

Jean-Claude Bénintende, Olivier Blanc, Kevin Bonnenfant, Pierre Braëms, Pascal Cantenot, Michel Darras, Jean-François Clapé, Caroline Deltheil, François Duchesne de Lamotte, Jeff Fauchier, Jérôme Ferreri, Yves Gilles, Jean-Claude Jacquelin, Rémy Kauffmann, Vincent Larroque, Jeff Masson, Jean-Claude Messmer, Murielle Olivier, Henri Prieur, Marion Varner.

Étaient excusés :

Hubert Dessaint (représenté par Michel Durup, sans pouvoir), Vincent Larroque (pouvoir à Caroline Deltheil).

Étaient également présents :

Christian Chevalier, commission Refonte des statuts et règlements - François Lefroid : regroupement des moniteurs de kite - Michel Durup : cerf-volant - Christophe Martin : handicap - Sophie Maurel : secrétariat fédéral - Stéphane Malbos : communication fédérale.

Nombre de votants : 18, puis 19.

Jean-Claude Bénintende accueille les participants.

Il annonce la démission de Christophe Bonnin de toutes ses fonctions fédérales pour raisons professionnelles, et celle de Caroline Delteil de ses fonctions au Bureau directeur (BD).

Le BD continue de fonctionner, mais avec un surcroît de charge pour ses membres.

Christophe et Caroline ne sont pas remplacés pour le moment faute de candidat. Pascal Cantenot a pris en charge l'interim du secrétariat général. Une réorganisation générale interviendra après l'AG.

Pascal Cantenot accueille les participants et annonce le programme de la soirée et de la journée du lendemain.

Approbation du compte-rendu du CD du 9 septembre 2006

Deux modifications sont demandées. Ces modifications concernent :

- des interventions de Vincent Larroque et Pascal Cantenot sur le kite et la DTNe ;
- des interventions concernant le site de Montmin.

La bande magnétique sera réécoutée ; une proposition de complément au compte-rendu sera validée par courriel par les membres du CD.

Vote à main levée: sous réserve de cet ajout, le CD valide-t-il ou non le compte-rendu du CD du 9 septembre ?

14 Oui ; 4 Abstentions

Affiliations et radiations

Affiliations...

Michel Darras rappelle les articles 2 et 3 de nos statuts, concernant les affiliations. Le CD n'a pas à se prononcer sur les affiliations d'associations.

Radiations...

Pas de nouvelle association en instance de radiation depuis le dernier CD.

Résultat du vote concernant les assurances 2007

Lors du CD du 9 septembre dernier, le Bureau directeur a fait une proposition de tarif et formulaire de licences-assurances 2007. Cette proposition a alors été acceptée.

Lors du rassemblement des moniteurs, ces derniers ont fait part de leur vif mécontentement quant à la nouvelle tarification, notamment concernant les assurances des élèves (augmentation de 100 % à 300 % par rapport à 2006).

En conséquence, le Bureau directeur a examiné à nouveau le dossier et étudié un rééquilibrage de la ventilation des assurances afin de trouver une solution convenant à tous.

La commission des assurances a proposé deux nouvelles répartitions, complétées par deux propositions du Bureau allant plus dans le sens demandé par la commission des Écoles.

Une réunion téléphonique a été organisée à laquelle ont participé : Gérard Vieux et Jean Pierre Lame (commission des Assurances), Pierre Braems et Pascal Cantenot (BD), Sylvain Piroche (Syndicat national des moniteurs de vol libre), Sophie Maurel et Claude Beaumont (secrétariat). Après débat, le choix s'est porté sur une des propositions du BD.

Le CD a alors été amené à se prononcer sur cette nouvelle proposition en votant par courriel.

Ce vote a donné le résultat suivant : 18 Oui ; 1 Non ; 3 Abstentions.

Point sur les licences

Pascal Cantenot fait le point sur le nombre des licenciés.

Au 29 novembre 2006, on compte 31 067 licenciés, contre 30 291 au 31 décembre 2005, 31 044 au 31 décembre 2004, 33 501 au 31 décembre 2003.

Sont mis en valeur :

- la stabilité du nombre de volants ;
- la diminution du nombre des élèves volants ;
- la stabilité des licences à l'année kite ;
- la nette augmentation du nombre d'élèves kite.

Point sur la convention d'objectif 2006

Jean-Claude Benintende et François Duchesne de Lamotte rendent compte de la visite qu'ils ont rendue au ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) et des difficultés rencontrées. C'était en effet leur première visite / négociation de ce type. Ils l'ont effectuée sans la présence du DTN (absent pour maladie) qui suit d'habitude ce dossier.

Le montant de la subvention directe de l'État est inférieur à 2005 (18 230 euros). Par contre, certaines subventions qui étaient versées directement à la FFVL ne transitent plus par elle (compétitions, sites... Montant globale de 32 000 €).

Globalement les subventions reçues sont supérieures d'environ 11 000 € à celles reçues en 2005.

La discussion est ouverte...

Interviennent Jeff Fauchier (il regrette le malentendu concernant sur la subvention Handicap, finalement diminué de moitié), Pascal Cantenot (tous les besoins du Handicap seront couverts), Christophe Martin, Michel Darras (il salue l'excellence du travail effectué et les résultats obtenus) et Jean-Claude Jacquelin.

Réalisé au 30 septembre

Pascal Cantenot présente le budget réalisé au 30 septembre, avec les réserves d'usage puisque le résultat final n'a guère de signification, certaines dépenses ou produits n'ayant pas été encore réalisés.

Cependant des projections ont pu être effectuées qui laissent apparaître :

- Des produits licences supérieurs de 80 000 € à la prévision initiale (960 000 €).
- Une subvention de l'État inférieure de 11 000 € à la prévision (497 000 €).
- Des charges structurelles conformes à la prévision (480 000 €).
- Pour le delta, des charges supérieures de 2 700 € à la prévision (14 000 €).
- Pour le parapente, des charges supérieures de 5 500 € à la prévision (40 000 €).
- Pour le cerf-volant des charges conformes à la prévision (36 000 €).
- Pour le kite, des charges inférieures de 30 000 € à la prévision (130 000 €).
- Pour les charges transverses (laboratoire test, Vol Passion, Coupe Icare, communication, handicap, reversement aux ligues, commission Technique et sécurité, etc.), des charges supérieures de 5 000 € à la prévision (297 000 €). À noter que les budgets du laboratoire test et de Vol Passion sont à l'équilibre.
- Pour le haut niveau, des charges conformes à la prévision (220 000 €). Pour rappel, ces charges sont intégralement supportées par l'État.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux des prévisions. Ils ont été arrondis.

N'ont pas été pris en compte dans cette présentation les sommes consacrées à la DTNe (402 000 €) et aux amortissements (48 000 €).

Tous ces éléments ne sont que des estimations, mais il est probable que les dépenses seront inférieures aux produits d'environ 30 000 €.

Que fait-on de cette somme ?

La discussion est ouverte...

Interviennent Olivier Blanc, Yves Gilles, Jean-Claude Messmer, Jean-Claude Jacquelin les CDVL ont perdu de l'argent en 04, OK pour reverser l'argent aux ligues mais les ligues doivent reverser aux CDVL., Jean-Claude Bénintende, Pierre Braëms, Jean-François Clapé (malgré les insinuations et attaques permanentes du CND, il défendra les intérêts du delta), Marion Varner (demande accord sur le remboursement des frais kilométriques), Murielle Olivier.

Il est finalement proposé :

- de prendre en charge les dépassements de budget des disciplines et des actions transverses ;
- de reverser le solde aux ligues. Cette somme, estimée à 20 000 €, sera consacrée à des actions RNC. Elle sera répartie selon la méthode habituelle du prorata des licenciés à l'année. Les ligues devront rendre compte au président de l'Assemblée des présidents de ligue de l'utilisation de ces sommes. Les ligues dont les CDVL n'ont pas été remboursés de leurs dépenses sites en 2004 devront prioritairement rembourser ces CDVL.

Vote à main levée sur ces propositions...

Pour le dépassement des charges parapente : Oui à l'unanimité.

Pour le dépassement des charges Delta : 9 Oui, 10 Abstentions.

Pour le dépassement des charges transverses : acceptées, sans vote.

Pour le reversement aux ligues : 18 Oui, 1 Abstention.

Gestionnaires de lignes budgétaires

Pascal Cantenot transmet la demande du Comité national delta pour que les personnes suivantes gèrent directement les lignes budgétaires delta :

- Cédric Estienne pour les dépenses relatives à la communication ;
- Tof Daviller pour les dépenses relatives à la vie associative ;
- Richard Walbec pour les dépenses relatives à la formation ;
- Paolo de Nicola pour les dépenses relatives à la compétition ;
- Jean-Louis Debiée pour les dépenses relatives aux actions transverses.

Le CND précise : « Cette procédure nous semble la plus efficace. Ils tiendront le secrétariat informé de façon à faciliter la transmission de documents si le détail des lignes budgétaires ne suffit pas. »

La discussion est ouverte...

Interviennent Jean-Claude Benintende, Jean-François Clapé, Michel Darras.

Le CD prend acte de la demande du CND mais souhaite que, de manière générale, les gestionnaires des lignes budgétaires soient membres du CD.

L'article 13 du règlement intérieur est rappelé. La liste des gestionnaires de lignes budgétaires est validée annuellement par le comité directeur sur proposition du président, ce qui a été fait le 24 juin dernier. Les gestionnaires de lignes budgétaires 2007 seront nommés après l'assemblée générale du 17 mars.

Jean-François Clapé reste donc gestionnaire des lignes budgétaires delta.

Réorganisation des commissions

La démission de Roland Kaouane de la commission des Assurances a été actée. Il n'a pas été remplacé.

Les démissions de Benoît Santelani, Frantz Luley, Cyril Pimon et Jérôme Canaud de la commission des Écoles kite ont été actées. Martin Venant est proposé pour rejoindre cette commission.

Vote à bulletin secret : 18 Oui, 1 Abstention.

La démission de Thierry Hélaine comme entraîneur du Groupe France cerf-volant a été actée. Il n'est pour l'instant pas remplacé. Thierry poursuit provisoirement sa mission.

La candidature de Christian Quest à la commission Informatique n'a pas été retenue par le président de la commission.

Kite : règlements des championnats de France – Votes

Jérôme Ferreri présente les règlements des championnats de France de Snowkite et de Mountainboard.

Vote à main levée pour la validation du règlement Snowkite : Oui à l'unanimité.

Vote à main levée pour la validation du règlement Mountainboard : Oui à l'unanimité.

Ressources humaines Kite

Henri Prieur explique les difficultés rencontrées par les acteurs bénévoles et professionnels du kite dans la gestion de leur discipline. Il souhaite que du personnel fédéral soit mis à disposition du CNK, en particulier pour aider à la gestion du réseau des écoles.

La discussion est ouverte...

Interviennent Jean-Claude Bénintende, Pierre Braëms, Michel Darras, Rémy Kauffmann, Caroline Deltheil, François Duchesne de Lamotte, Jean-François Clapé, Jeff Masson.

Aucune décision n'est prise. Cette discussion reprendra le lendemain après-midi en fin de séance.

Compétitions

Ont été validés pour 2007...

La candidature de St-Hilaire-du-Touvet pour le championnat de France de parapente, début juillet. L'organisation repose sur un comité composé de Thierry Dubus et Jérôme Sarthe (organisateur de la B de Saint-Hilaire en 2006), Xavier Murillo (délégué technique Coupe du Monde), Isabelle Fassino (responsable informatique), en collaboration avec les clubs St-Hil'Air, Parateam et GUC.

Vote : Oui, à l'unanimité.

Les candidatures de Houlgate (14), Fréhel (22) et Meslay (37) pour le championnat de France de cerf-volant, qui se déroulera en trois manches, respectivement du 25 au 29 avril, du 15 au 17 juin, et du 1^{er} au 7 novembre.

Vote : Oui à l'unanimité.

Des modifications générales au règlement des compétitions cerf-volant : la commission demande le retrait des figures du règlement des compétitions. Les figures seront décidées par les juges et annexées au règlement annuellement.

Vote : Oui à l'unanimité.

Proposition de la commission Formation concernant le parachute de secours

Pierre Braëms présente les décisions prises par la commission Formation parapente, réunie les 18 et 19 novembre 2006 à Valence.

Biplace et parachute de secours

L'accident du Grand-Bornand en août 2006 questionne sur le respect de l'obligation de moyens que constitue l'emport du parachute de secours en biplace. Pour mémoire, la commission Formation avait en 1998 rappelé cette obligation de moyens et lancé un appel à son respect par une recommandation. Si la majorité des biplaceurs associatifs et professionnels ont franchi le pas, il reste une marge encore trop importante qui ne le respecte pas.

La commission Formation a donc décidé de préciser dans le Fascicule biplace les obligations de moyens spécifiques à cette pratique, et d'inclure dans ces obligations l'emport d'un parachute de secours adapté en taille et installé selon les règles (notamment point d'attache haut et système d'affalement André Rose). Par ailleurs, dans la charte des EFVL, la commission des Labels fera basculer l'emport du parachute de secours en biplace des recommandations aux obligations.

Parachute de secours en grand vol

Actuellement, il est entendu qu'il s'impose « à un niveau de pratique le justifiant ». De plus en plus de structures considèrent que ce niveau se situe au premier grand vol, d'autres retardent son emport jusqu'au perfectionnement en thermique.

La commission Formation décide de rendre l'emport du parachute de secours obligatoire dès les premiers grands vols à partir de janvier 2008. L'année 2007 doit être mise à profit pour communiquer sur cette décision et mener une enquête auprès de ceux qui l'appliquent déjà, afin de faire bénéficier de leur expérience à tous.

Le CD se prononce pour valider ces décisions...

Vote à main levée : 13 Oui, 6 Abstentions.

Étaient présents le 9 décembre

Les membres de droit du CD

Jean-Claude Benintende, Olivier Blanc, Kevin Bonnenfant, Pierre Braëms, Pascal Cantenot, Michel Darras, Jean-François Clapé, Caroline Deltheil, François Duchesne de Lamotte, Jeff Fauchier,

Jérôme Ferreri, Yves Gilles, Jean-Claude Jacquelin, Rémy Kauffmann, Vincent Larroque, Jeff Masson, Jean-Claude Messmer, Frédéric Nave, Murielle Olivier, Henri Prieur, Marion Varner.

Étaient excusés

Hubert Dessaint (représenté par Michel Durup, sans pouvoir).

Étaient également présents

Raymond Caux, François Cuizinaud, Gérard Delacote, Fred Escriba, Yves Goueslain, Didier Mathurin : Direction technique nationale (DTNe).

Bruno Ferry-Wilczek, président de la ligue PIDF - Cédric Estienne, Comité national delta (CND) - Michel Durup : cerf-volant - Christophe Martin : handicap - Christian Chevalier, commission Refonte des statuts et règlements - François Lefroid : regroupement des moniteurs de kite - Sophie Maurel : secrétariat fédéral - Stéphane Malbos : communication fédérale.

Présentation des projets politiques pour 2007/2009

Pascal Cantenot accueille les participants.

L'objectif est de parler politique et uniquement politique afin que la fédération se dote d'un projet clair. DTNe et élus ont été associés pour ce travail. La DTNe a une expertise, une connaissance du terrain, une expérience que beaucoup d'élus n'ont pas. Les élus ont leur propre vision des activités. Un travail en commun ne pouvait qu'être productif.

État des lieux, objectifs généraux et actions concrètes prioritaires sont exposés successivement.

Le kite

François Duchesne de Lamotte précise que le diaporama qui va être présenté synthétise un travail de réflexion de six mois. Les choix à long terme ont été d'autant plus difficiles que le kite est une discipline récente et que les kiteurs manquent d'expérience.

La population des kiteurs ne ressemble guère à celle du parapente ou du delta. 70% des pratiquants sont des consommateurs stricts, et seulement 30 % des associatifs passionnés. Les clubs ont beaucoup de mal à s'inscrire dans la durée, le renouvellement des bénévoles étant très rapide. Les écoles professionnelles, de fait, entretiennent le maillage associatif.

Développement et objectifs doivent s'adapter à cette situation. Écoles et élus ont donc été étroitement associés, au sein du comité directeur y compris, pour que les premières ne prennent pas en compte exclusivement leurs intérêts commerciaux.

Le développement des structures associatives reste indispensable. Le kite devra soutenir à la fois les grands clubs et ceux qui se développent à l'ombre des écoles.

Caroline Deltheil présente le diaporama.

État des lieux général

15% de licenciés en plus en 2006. 37% de licenciés en plus depuis 2003.

La part des licenciés kite à la FFVL ne cesse d'augmenter, de 20 % en 2003 à 28 % aujourd'hui, soit 9 000 licenciés.

Augmentation du nombre d'écoles de kite (une dizaine en 2006), et surtout augmentation du nombre de licenciés en école de plus de 40% en 2006, ce qui montre que les écoles jouent le jeu fédéral.

Nombre constant de kiteurs licenciés par les clubs, analysé comme une baisse car l'on sait que les écoles sont en grande partie à l'origine des licences à l'année dans ces clubs.

Coordination - Communication

Contexte : déficit d'image et de communication.

Objectifs...

- Construire et rassembler des supports.
- Construire le site web fédéral.
- Informer et répondre.

Vie fédérale et associative

Contexte : assurer le développement du kite.

Objectifs...

- Étendre le tissu associatif en région.
- Construire une organisation démocratique fédérale kite et proposer une assemblée générale nationale du kite.
- Être représenté dans toutes les instances nationales et délocalisées.
- Former et fournir des interlocuteurs compétents pouvant agir sur le développement et la pérennité de la pratique du kite.

Sites de pratique et environnement

Contexte : croissance et pérennisation des sites, dans des espaces sensibles

Objectifs...

- Construire un réseau de gestionnaires locaux des sites de pratique.
- Être présent auprès des réseaux et institutions, assurer le dialogue avec les gestionnaires des espaces naturels.
- Mettre à disposition des clubs et écoles des outils pertinents pour le développement et la pérennisation de leurs sites de pratique.
- Prodiguer de l'aide, des conseils, de l'accompagnement aux clubs et écoles.
- Mettre en place un recensement des sites de pratique ou annuaire des sites.
- Restituer des informations locales auprès de tous les pratiquants.
- Éduquer les pratiquants.
- Sensibiliser le grand public à notre sport.

Jeunes et formation

Contexte : améliorer les compétences pour mieux encadrer.

Objectifs...

- Organiser, pour les moniteurs en activité, des recyclages et formations continues.
- Favoriser la mise en place d'un cadre légal d'exercice pour les moniteurs de snowkite exerçant de manière professionnelle.
- Analyser la pertinence de développer de nouvelles formations fédérales pour les cadres bénévoles actifs dans les clubs.
- Former des organisateurs et des acteurs des événements et compétitions.
- Former des juges, commissaires et directeurs d'épreuves pour les compétitions.
- Accompagner les jeunes sportifs impliqués dans les championnats internationaux.
- Proposer une licence annuelle jeune kite à faible coût.

Écoles de kite

Contexte : assurer la pérennité des structures (rôle d'éveil de la conscience fédérale auprès des pratiquants).

Objectifs...

- renforcer le réseau des EFK en doublant le réseau de communication actuel d'un vrai réseau Qualité.
- Formaliser la connaissance et le savoir.
- Stimuler les échanges entre les moniteurs.
- Accompagner les moniteurs dans les recyclages.
- Accompagner les structures des DOM-TOM et les structures snowkite et powerkite.
- Organiser un partenariat entre le CNK et les organismes représentatifs des professionnels
- Pérenniser et développer les sites d'enseignement et de pratique.
- Collaborer aux travaux sur l'usage spécifique du matériel en école.
- Collaborer aux travaux de la commission des Assurances FFVL.

Sécurité et matériel

Contexte : matériel en constante évolution, promotion d'une pratique sécuritaire.

Objectifs...

- Communiquer et informer : vers les pratiquants (choix du matériel sportif et de protection) comme vers les autres usagers des sites et espaces de pratique.
- Avertir par des recommandations d'utilisation et mettre en garde sur l'usure du matériel.
- Publier et diffuser les règles essentielles de pratique.
- Organiser les retours d'incidents et d'accidents, alerter.
- Promouvoir des actions dédiées à la sécurité et à la vérification du matériel.
- Définir des caractéristiques minimales pour nos matériels avec recommandations aux fabricants par un groupe d'experts.
- Travailler sur les tests du matériel.

Vie sportive et internationale

Contexte : faire évoluer la pratique compétitive.

Objectifs...

- Consolider les championnats nationaux freestyle et longue distance kitesurf.
- Développer des compétitions en mountain board, snowkite et kitespeed.
- Constituer et mettre en œuvre un corps de juges arbitres.
- Constituer un groupe de compétiteurs, les accompagner dans leur préparation et durant les compétitions.
- Établir des contacts avec les entités internationales kite représentatives (objectif : reconnaissance des sportifs de haut niveau).

Handi-Kite

Contexte : des actions en cours, avec deux sessions de formation en 2006.

Objectifs...

- Analyser la faisabilité de l'accueil en école de personnes handicapées (handicap moteur, malentendants...).
- Analyser les besoins matériels et mettre en adéquation le matériel et le handicap au sein des écoles.
- Accompagner une démarche de laboratoire avec des moniteurs volontaires (formation, suivi...).
- Renforcer le partenariat existant avec l'École nationale de voile de Quiberon.

Médical

Contexte : apporter un éclairage médical.

Objectifs...

- Organiser la pratique au vu des contraintes médicales (contre-indications).
- Organiser un système médical fédéral régional.
- Mettre en œuvre le suivi médical de nos compétiteurs.
- Informer et prévenir.

Objectifs prioritaires

- Recensement des sites et espaces de pratique.
- Mise en œuvre du portail Web.
- Démarche qualité du réseau EFK.
- Accession au Haut Niveau.
- Structuration régionale du CNK.

La discussion s'engage...

Jeff Fauchier donne des informations sur le Cata-kite. Un petit catamaran voit son gréement remplacé par un kite. Cette nouvelle pratique est très adaptée aux handicapés (moteurs, mentaux...) qui peuvent soit diriger le catamaran et le kite, soit simplement être observateurs sur le trampoline.

Pierre Braëms revient sur les difficultés rencontrées par les kiteurs pour s'organiser en clubs. Il invite les kiteurs à investir la fédération à tous les niveaux pour mieux se servir de cet outil de travail.

François Duchesne de Lamotte précise qu'un gros travail de discussion et de communication a été fait avec les professionnels sur la nécessité de licencier les élèves en sortie d'école et de les intégrer aux

clubs. Là où il y a communication, il y a résultats. Il faut sans doute maintenant consacrer plus d'énergie à la création d'un maillage de référents régionaux.

Jean-François Masson a l'impression que l'industrie du kite pèse d'un poids trop lourd sur le monde du kite, écoles comme clubs. Cette industrie est omniprésente sur le web, donne des conseils, vend du matériel et éventuellement, mais seulement en fin de procédure, suggère d'apprendre en école et de pratiquer en club. Il faudrait inverser la tendance, que le monde de l'enseignement et de l'associatif vienne en premier et que les industriels soient, en quelque sorte, à son service.

François Duchesne de Lamotte répond qu'il est envisagé d'intégrer les industriels et commerçants lors des prochaines assises générales du kite.

Jeff Fauchier cite l'exemple du handicap, où moniteurs et fabricants ont travaillé ensemble pour trouver des solutions techniques aux problèmes de l'apprentissage.

Christian Chevalier intervient en tant que président de la commission de la Refonte des statuts et des règlements. Il souligne la croissance très rapide du kite et son poids important en nombre de licenciés. Il voit un grand danger dans le fait que 70 % des kiteurs soient définis comme des consommateurs : le consommateur, c'est l'anti-associatif. Autre danger : celui d'une verticalisation excessive qui pourrait faire du CNK un État dans l'État. Or une fédération est faite pour fédérer et défendre l'associatif.

François Duchesne de Lamotte souligne le déséquilibre entre les régions comme le Nord, où il y a surtout des structures associatives et le Sud, où il y a surtout des structures professionnelles.

Marion Varner n'est pas inquiet de la montée en puissance du kite. Il pense qu'elle pourra servir d'autres disciplines. Il invite les kiteurs à investir la commission Technique et sécurité et le laboratoire-test fédéral.

Yves Goueslain constate une augmentation du nombre d'élèves, mais une stagnation des pratiquants à l'année. Que deviennent les élèves ?

François Duchesne de Lamotte répond que la plus grande partie des élèves pratique ensuite pendant les périodes de vacances, en France ou à l'étranger, hors fédération. Le renouvellement des licenciés à l'année est très important : 50 % environ. Un gros travail de fidélisation doit être entrepris. Il passe par l'information, ne serait-ce qu'en démarchant les licenciés de l'année pour qu'ils renouvellent leur licence. Le site Internet jouera ici un rôle vital.

Rémy Kauffmann a l'impression que le kite part battu d'avance quand il considère que le développement associatif est impossible. Ce développement peut passer aussi par les régions et par les clubs qu'il faut aider. Il faut créer des qualifications "associatives" telles l'initiateur ou l'accompagnateur de club. L'exemple de sa région prouve que la fidélisation des licenciés dans les clubs est possible.

François Duchesne de Lamotte dit que le projet kite prend en compte cette demande. Le rêve des écoles elles-mêmes est d'être en symbiose avec des clubs forts et autonomes.

Yves Gilles souligne que le déficit associatif constaté chez les kiteurs est en fait un problème réel dans nombre de sports de pleine nature (randonnée, escalade...). Ce qui fait bouger les gens, c'est le site. Sans site, pas de pratique, pas de club. Il faut donc démarcher, organiser, fédérer sur les sites. La fédération des kiteurs se fait sur le sable.

Caroline Deltheil confirme. La priorité, c'est le site.

François Cuizinaud reprend le slogan "le kite sans licence, ça n'a pas de sens". Il souligne lui aussi le rôle central des clubs dans la fidélisation des licenciés. Ce rôle, le club ne pourra le jouer que s'il a à offrir quelque chose. La création d'une qualification de Beach Marshall est un premier pas, mais c'est insuffisant. Il faut aller plus loin avec la mise en place d'initiateurs et accompagnateurs de clubs.

Le delta

Cédric Estienne présente un diaporama préparé avec Raymond Caux et Didier Mathurin.

État des lieux

La forte décroissance des effectifs observée lors de la dernière décennie se tasse pour arriver, de 2004 à 2006, à un palier. Les licenciés en pratique principale delta passent de 1 167 à 1 127, les élèves de 241 à 228. Peu d'écoles, mais une vie de club très intense pour des pratiquants très motivés.

Moyenne d'âge élevée, qui fait craindre que le renouvellement des pilotes ne soit pas suffisant.

Formation : 4 moniteurs, 15 animateurs et 12 biplaceurs ont été formés en 2006, ce qui est satisfaisant.

Compétition : des pilotes expérimentés, avec des résultats très satisfaisants : équipe championne du monde en rigide, vice-championne en delta souple. Peu de sang neuf. Du travail à faire sur la filière Espoirs, qui a le mérite d'exister.

Grosse énergie dépensée, depuis la création du Comité national delta, pour monter un réseau de référents delta. Ce réseau est maintenant cohérent et fonctionne aussi bien pour faire remonter les informations que pour expliquer les décisions prises au plus haut niveau.

Les États généraux du vol libre

Difficile de résumer une telle consultation en quelques lignes. Des assises du delta ont aussi été organisées en novembre dernier. A été prioritairement retenu...

- Site : une problématique similaire à celle du parapente. Cependant les spécificités du delta font que les deltistes sont souvent les premiers à avertir sur les insuffisances d'un site. Être à l'écoute de ces pilotes permet de tirer la sonnette d'alarme plus tôt : exemple des atterrissages, souvent trop courts ou des navettes mal équipées.

- Formation : faciliter les tout débuts de l'initiation, puis ne pas perdre les gens en route. Soutenir le parrainage.

- Compétition : trop élitiste pour les uns ; formatrice pour les autres, en y participant mais surtout en écoutant les récits des compétiteurs.

- Communication : déficit de communication mis en avant. Rôle central que doit jouer le site Internet fédéral. Souhait que soient organisées en club, en début de saison, des journées de reprise encadrées par des moniteurs.

Les objectifs 2007/2008

La finalité est d'accroître le nombre de licenciés.

- Mieux présenter le delta à des publics ciblés.

- Améliorer l'offre de formation, actuellement trop faible (10 écoles dont seulement 4 professionnelles). Relais à construire entre clubs sans école, écoles de clubs et écoles professionnelles, pour que tous ceux qui sont au contact de nouveaux pratiquants puissent répondre à leur niveau à la demande de formation.

- Éviter de perdre les élèves encore en formation. Les relais doivent aussi servir à ce que les clubs puissent récupérer et suivre plus facilement ces pilotes.

- Soutenir la pratique actuelle en encourageant les sorties, rassemblements, challenges, etc.

Les priorités

- Former les formateurs, pour améliorer l'offre. Se concentrer sur le bas de l'échelle : accompagnateurs et initiateurs.

- Développer les outils de communication vers des publics ciblés : clips vidéo (téléchargeables ou sur DVD), affiches, autocollants...

- Aider les structures d'initiation, professionnelles ou non, pour que les pilotes potentiels puissent trouver près de chez eux la porte d'entrée qui leur permettra de devenir pratiquants.

La discussion s'engage...

Pierre Braëms demande des précisions sur le nombre de licenciés.

Didier Mathurin indique que les chiffres présentés n'incluent pas les licenciés (six cents environ) ou élèves qui ont coché la case delta en pratique secondaire.

Cédric Estienne donne des explications sur les chiffres publiés en 2005. Ces chiffres sont très bas, incohérents. La base de donnée avait été paramétrée pour que le parapente soit la valeur par défaut, ce qui est sans doute à l'origine de l'incohérence constatée. Pour cette raison, les chiffres 2005 ne sont pas pris en compte.

Jean-François Masson constate que le delta est le vol libre de l'extrême : une base de pratique très simple, mais au sommet du matériel de pointe très performant nécessitant de bonnes compétences. Le delta aujourd'hui souhaite élargir sa base et le faire durablement avec un matériel adapté (comme l'aile partiellement financée par la FFVL, qui peut être utilisée à la fois en pente école et en grand vol), des sites équipés (atterrissages longs, navettes), des formations rapprochées (initiateurs et accompagnateurs de clubs).

N'y a-t-il pas nécessité de proposer aux nouveaux pratiquants un tout global, des premiers pas à la pratique autonome en club ? Comment le delta communiquera-t-il sur ce projet ?

Marion Varner, comme il l'a fait pour le kite, invite les deltistes à investir la commission Technique et sécurité et le laboratoire test fédéral.

Jean-François Clapé souligne trois points. Il faut avoir des terrains atterrissages assez longs : un terrain trop court, c'est un site delta qui disparaît. Il faut proposer aux nouveaux pilotes des ailes "sortie d'école" amusantes et sûres. Il faut enfin que le CND ne soit pas que formellement dans la fédération, mais qu'il participe à nouveau à la vie fédérale à tous les niveaux.

Jean-Claude Benintende abonde. Il prend comme exemple les sites. Quand le CND refuse d'intégrer la commission nationale des sites, comment peut-il défendre ici et là la longueur des terrains d'atterrissage ?

Pierre Braëms abonde également et prend l'exemple de la formation.

Cédric Estienne admet que le CND peut apparaître comme refusant de sortir de sa tour d'ivoire. Il souligne que le CND est jeune. Créé en 2005, il a passé beaucoup d'énergie à se structurer. Le temps est sans doute venu maintenant de s'intégrer aux autres structures fédérales. Ce sera difficile, car les deltistes sont peu nombreux et les énergies manquent pour travailler à la fois au niveau CND et au niveau national.

Yves Gilles veut générer dans sa région des synergies entre les différentes disciplines, comme la création à 25 km au nord de Montpellier d'une plate-forme de vol avec longues pistes en croix, treuils, hangar pour stocker les ailes. Les quatre disciplines du vol libre devraient pouvoir s'y exprimer fin 2007. Si ce projet est un succès, d'autres plate-formes pourraient être créées.

Cédric Estienne et Raymond Caux apportent des précisions sur les différents publics visés : jeunes, pratiquants de disciplines sportives de nature qui acceptent les contraintes matérielles et techniques importantes (ski, parachutisme, moto, canoë...), et bien sûr parapentistes qui veulent changer de niveau de performance.

Didier Mathurin rappelle que les moyens sont restreints et le seront toujours. Quand les économies d'échelle peuvent être faites, elles doivent être faites. Il ne faut pas que les élus de chaque discipline s'enferment dans une verticalité mal comprise. Il faut qu'ils sachent prendre du recul, avoir une vision transversale des problèmes et enjeux, profiter du travail déjà réalisé dans d'autres disciplines.

Jeff Fauchier illustre la discussion avec l'exemple du site de Cuvellier, aux portes de Marseille, fermé définitivement à cause de pilotes consommateurs qui ne respectaient pas les interdictions temporaires d'accès.

Bruno Ferry-Wilczek souligne que les pilotes de base se moquent des intégrismes et verticalités mal comprises, comme le prouvent les stages transversaux parapente / delta organisés avec succès dans sa ligue. La transversalité entre disciplines devrait être encouragée.

Gérard Delacote cite le président Blandin qui affirmait : le kite, c'est du vol libre, le cerf-volant, c'est du vol libre... L'idée fondamentale, ce n'était pas de nier les spécificités de chacune des disciplines, mais de mettre en valeur ce qui les liait : l'air, le vol, la glisse. Les nouvelles déclinaisons de nos disciplines (speed riding pour le parapente, hang time pour le kite..) renforcent cet argumentaire.

Cédric Estienne conclut sur l'image de l'auberge espagnole, où l'on y trouve que ce que l'on y apporte. En ouvrant la porte de cette auberge, le voyageur ira d'abord s'installer dans sa chambre, puis viendra bavarder dans le salon avec les autres voyageurs. Il en est de même à la fédération. La verticalité a répondu à un besoin d'identité. Les repères sont maintenant pris. Le travail en commun devrait pouvoir reprendre.

Le cerf-volant

Michel Durup, qui s'occupe habituellement de compétition, représente Hubert Dessaint et Karine Legrand en mission au Cambodge. Il présente le diaporama.

État des lieux

Une des spécificités les plus marquantes du cerf-volant est le très grand nombre de pratiquants, et le très petit nombre de licenciés. Même constatation au niveau de la FFVL, avec seulement quelques 600 licenciés en activité principale, mais presque 4 000 en activité complémentaire.

La réflexion s'est concentrée sur l'année 2006.

La compétition est la vraie vitrine de l'activité. Partout où le haut niveau s'exprime, l'accueil est enthousiaste.

En 2006, le nombre des clubs croît, mais le nombre des licenciés diminue.

Communication...

Renforcement de la signalétique sur le championnat de France acrobatique outdoor. Pages cerf-volant dans Vol Passion prises en charge par un ancien journaliste. Meilleure organisation pour la publication d'informations sur le site Internet. Présence renforcée lors des grandes manifestations comme Dieppe ou la Coupe Icare.

Formation...

Enseignants EPS sensibilisés au CV dans les académies de Nantes, Lille et Rouen (ENSS, SUAPS). Sensibilisation des BE parapente et delta au potentiel du CV pour les écoles de vol libre. CD-rom distribués aux initiateurs, moniteurs, et BPJPS cerf-volant. Implication dans le premier certificat de spécialisation.

Écoles de cerf-volant...

Procédure simplifiée de labellisation. Nouveau dossier de renouvellement. Nouvelle charte des écoles. Attestation de labellisation. Augmentation du nombre d'écoles (11). Identification de ces écoles par des bannières.

Compétition...

9 podiums pour l'équipe de France CVA outdoor. 138 compétiteurs sur le circuit CVA outdoor. 26 compétiteurs sur le circuit CVA indoor. 28 compétiteurs sur le circuit CV combattant. 5 clubs participants à la coupe de France des clubs. La France est ressentie comme un élément moteur de la compétition au niveau mondial. Hubert et Karine sont d'ailleurs en déplacement pour étudier comment la compétition cerf-volant s'exprimera internationalement aux prochains Jeux Olympique de Pékin (il sera sport de démonstration). Au niveau européen, le cerf-volant est organisé en fédération dans 4 pays : le but est de coordonner entre ces fédérations la construction de la compétition européenne.

Juges et arbitres...

La difficulté : avoir des critères de jugement uniformisés, avec prise en compte des conditions météorologiques locales. Sensibilisation de nouveaux juges et directeurs de terrain lors de la manche du championnat de France de Nancy. Séminaire de juges et directeurs de terrain les 2 et 3 décembre prochains.

Les objectifs

Pour un développement durable du cerf-volant, il faut fédérer...

- Présence renforcée lors des conviviales et manifestations, pour que les licenciés potentiels trouvent facilement clubs et écoles.
- Communication vers les jeunes et les pratiquants non licenciés.
- Journées de mobilisation nationale des clubs et écoles de cerf-volant.

Le but est d'augmenter le nombre de structures (clubs et écoles), et d'augmenter le nombre de licenciés par structure. Comment ?

- En mobilisant les réseaux clubs, écoles, enseignants sur les actions fédérales.
- Avec une organisation nationale efficace et visionnaire : interconnexion des groupes de travail (développement, communication, vie des associations), des commissions (compétition, formation, juges et arbitres), des écoles et du Collectif France.
- Avec des produits fédéraux adaptés.
- En donnant les moyens financiers à la fédération pour répondre aux besoins des pratiquants CV (licences acrokite, passeport découverte, licences à l'année).

Les priorités

- 200 clubs ou écoles (actuellement 85).
- 20 licenciés minimum par club.

La discussion s'engage...

Jean-François Masson met en relief certaines spécificités du cerf-volant, la seule discipline du vol libre où l'on a les pieds sur terre, un sport où la compétition est le vrai moteur de l'activité. Il souligne les difficultés que connaissent les clubs à recruter des adhérents, car que peuvent-ils leur apporter ? Il suggère que les gros vendeurs de cerfs-volants, tel Décathlon, incitent à la pratique en club FFVL.

Michel Durup répond qu'une telle démarche est en cours. Ce qui est important dans les clubs de cerf-volant, c'est l'accueil et la mise à disposition des membres de projets, souvent autour de la compétition, et de moyens (entraînements, navette...).

Yves Gilles remarque qu'il y a, en moyenne, très peu de licenciés par structure club ou école.

Michel Durup approuve. Certaines écoles ont beaucoup d'élèves, mais peu ou pas de licenciés à l'année.

Caroline Deltheil trouve courageux que les responsables du cerf-volant se soient fixé des objectifs chiffrés. Les kiteurs sont très attentifs au cerf-volant, car c'est d'évidence un point d'entrée privilégié à leur discipline.

Jérôme Ferreri insiste sur l'interconnexion entre kite et cerf-volant. Les responsables des deux activités travaillent déjà ensemble sur un certain nombre de dossiers.

Vincent Larroque informe qu'en ligue PACA, deux réunions par an rassemblent représentants des clubs, des écoles et des commerçants kite. Décathlon a récemment été invité et depuis peu une banderole FFVL / CNK est affichée dans le rayon kite de certains magasins de la région. De même sur un site de vente sur Internet. Les vendeurs jouent le jeu.

Bruno Ferry-Wilczek rappelle que la FFVL est une fédération de clubs, et qu'il ne faudrait pas que des commerçants puissent vendre directement des licences.

Vincent Larroque le rassure. Ces grandes surfaces ne vendent pas de licences, mais proposent une liste de clubs et écoles qui peuvent le faire.

Bruno Ferry-Wilczek soupçonne certains clubs de ne licencier que les membres qui ont besoin de la FFVL, pour la compétition par exemple. Il rappelle l'obligation pour les clubs FFVL de licencier tous leurs membres à la FFVL.

Vincent Larroque confirme que dans sa région des clubs ne licencient pas tous leurs membres à la FFVL.

Michel Darras précise que cette règle est obligatoire selon nos statuts, mais pas selon la loi.

Christian Chevalier annonce que l'obligation qu'ont les clubs de licencier tous leurs membres à la FFVL est l'un des points de réflexion majeurs de sa commission.

Le parapente

Pierre Braëms présente le diaporama.

État des lieux

Ces trois dernières années...

Stabilisation constatée du nombre global de licenciés parapente (autour de 31 000), mais tassement sensible par rapport au nombre total de licenciés (de 69 à 65 %).

Légère augmentation du nombre de volants (+ 300). Meilleure fidélisation des nouveaux pratiquants et/ou un allongement de la durée de la pratique.

(Ces chiffres concernent les licenciés ayant coché la case parapente comme activité principale.)

Même nombre de clubs parapente (426), et baisse en pourcentage par rapport au nombre total de clubs (de 82 à 71 %).

Les écoles (toujours sur ces trois dernières années)...

Le nombre d'écoles est stable (149).

Moins de gens viennent s'initier au parapente (de 10 200 à 8 300).

De plus en plus de volants viennent dans les écoles pour se perfectionner (SIV, pilotage, performance...).

La formation...

La commission supervise ou s'occupe de :

- la formation initiale et continue des pilotes;
- la formation initiale et continue des cadres;
- la formation des jeunes;
- les clubs écoles et les clubs;
- le réseau des Écoles françaises de vol libre (EFVL) et le milieu professionnel;
- l'organisme de formation professionnelle (OFP);
- la documentation et l'information ;
- l'évolution des pratiques et leur environnement

La compétition...

Les compétiteurs parapente représentent environ 10% des volants parapente.

Bonne stabilité du nombre des compétiteurs ces dernières années.

La commission :

- gère les circuits A, B, B access, voltige (calendrier, résultats) ;
- supervise les championnats de France ;
- forme depuis 5 ans des organisateurs et directeurs d'épreuves. Nous sommes passés progressivement de 3 à 5 centres en augmentant régulièrement le nombre de personnes touchées chaque année (65 en 2006) ;
- écrit des règlements.

Les sites et leur environnement...

La politique de gratuité et d'accessibilité à tous se poursuit.

- Action volontariste en matière de convention avec les propriétaires, de concertation et de négociation avec les collectivités pour l'équipement et la gestion de ces sites ;
- Gestion de l'espace aérien et des espaces protégés, sensibilisation et formation des pratiquants.
- Déclinaison et respect des règles dans toutes nos formes de pratique.
- Recensement des sites de pratique.

Des difficultés :

- à gérer des sites majeurs (Montmin, Roquebrune...) ;
- à faire respecter l'espace aérien (Salève, Gourdon...).

Une caractéristique : la commission Sites a une mission transversale : parapente, delta, kite, cerf-volant.

Hand'Icare...

Stages de formation parapente : depuis 2001 plus de 70 moniteurs et biplaceurs sensibilisés.

Suivi de la conception et de l'évolution des fauteuils.

Stages d'initiation, performance et SIV en parapente et Cage.

Une caractéristique : La commission Handicap, dont Hand'Icare est la déclinaison pour le parapente, a une mission transversale parapente, kite, cerf-volant... en attendant le delta.

Technique et sécurité...

Conception, application, évolution des normes CEN.

Laboratoire test FFVL – Aérottest.

Représentation FFVL au Comité européen d'harmonisation de la sécurité, au Conseil supérieur des sports de montagne, au Challenge Cley (prix innovation sécurité).

Organisme de veille des accidents.

Informations sur la sécurité.

Une caractéristique : la commission Technique et sécurité a une mission transversale : parapente, delta, kite, cerf-volant.

Pratiques émergentes...

Accompagnement et encadrement de la voltige, du pilotage avancé et des mini-voiles.

Les objectifs

Formation...

Renforcer le rôle des clubs dans la formation des pilotes.

Promouvoir la formation des jeunes.

Renforcer les liens de la FFVL avec les écoles professionnelles et avec les clubs écoles.

Compétition...

Mettre en avant la notion du sport loisir accessible à tous.

Se servir de la compétition comme d'un outil pédagogique au service de la progression des pilotes.

Les sites et leur environnement...

Gérer au niveau national les sites majeurs.

Développer la formation et l'information sur le respect de l'espace aérien afin de renforcer notre statut d'utilisateur.

Mettre en place une gestion dynamique des sites de pratique (Internet/intranet)

Hand'Icare...

Améliorer l'accessibilité du parapente aux handicapés.

Acquérir de nouveaux matériels.

Aménager les sites.

Réduire certaines contre-indications médicales.

Technique et sécurité...

Accompagner l'évolution des matériels et des pratiques.

Utiliser les accidents pour des campagnes de sensibilisation à thèmes.

Pratiques émergentes...

Utiliser ces activités pour attirer de nouveaux pratiquants et offrir à nos licenciés une diversification de leurs pratiques.

Les priorités

Renforcer le rôle des clubs dans la formation des pilotes.
 Poursuivre la rénovation des qualifications fédérales pour les rendre plus accessibles.
 Gérer au niveau national les sites majeurs.
 Renforcer la formation et l'information sur le respect de l'espace aérien.
 Se servir de la compétition comme outil pédagogique au service de la progression des pilotes.
 Former des directeurs d'épreuves et organisateurs et définir les formats de compétition.

La discussion s'engage...

Stéphane Malbos rappelle qu'avec Fred Escriba, Kevin Bonnenfant et d'autres, ils est en train de construire le nouveau site Internet de la FFVL. Ils ont eu beaucoup de difficulté à remplir la colonne "commissions" du menu parapente, tant cette discipline ne vit que dans la transversalité. Il remarque par ailleurs qu'Éduc'en Ciel est absent de toutes les présentations auxquelles on vient d'assister.

Pierre Braëms n'a pas développé le volet jeune du dispositif parapente, mais ce volet inclut bien sûr Educ'en Ciel et toute la transversalité qu'il suppose avec le cerf-volant.

Christian Chevalier souligne qu'il manque effectivement dans la présentation du parapente la dimension verticale qui permet de bien identifier les spécificités d'une discipline. Il souligne également que la gestion nationale souhaitée pour les sites majeurs ne doit pas exclure les acteurs locaux.

Pierre Braëms approuve ce dernier point.

Jean-Claude Messmer partage le sentiment que le parapente n'est pas assez identifié, comme peuvent l'être le kite avec le CNK et le delta avec le CND.

Quant à la transversalité, elle est parfois inexistante. C'est le cas en ce qui concerne les sites : Jean-Claude est le seul membre de la commission Site qu'il préside. Aucune discipline n'y est représentée, alors que toutes devraient l'être, ne serait-ce que pour avoir une vision globale des problèmes et enjeux. Aujourd'hui, il y a pratiquement autant de fonctionnements spécifiques que de sites. Il serait très enrichissant de comparer ce qui marche bien et ce qui marche moins bien.

Cédric Estienne trouve que le manque de verticalité du parapente rend difficile la visualisation de ce qui est ou doit être transversal. La commission Sites est un bon exemple : sans responsable des sites parapente, comment réunir toutes les disciplines dans cette commission?

Gérard Delacote souligne l'aspect positif de la verticalité, mais affirme qu'il faut mettre au moins autant d'énergie à créer le lien entre les activités, autour de l'outil global qu'est la FFVL. On appréhende bien aujourd'hui le formidable moteur que peut être la verticalité, et le formidable besoin qu'on peut avoir de transversalité. L'espace aérien et le laboratoire test sont deux bons exemples de la nécessité de la transversalité.

Marion Varner se pose la question : le parapente a-t-il vraiment besoin de verticalité et les autres disciplines ont-elles vraiment besoin que le parapente s'organise verticalement ? Est-il indispensable de multiplier les sous-ensembles pour que nous fonctionnions?

Christian Chevalier veut reconnaître clairement ce qui est transverse et ce qui est vertical. Il constate aujourd'hui une certaine confusion.

Jean-Claude Jacquelin et Jean-Claude Messmer regrettent également ce manque de lisibilité.

Jean-François Clapé rappelle que jusqu'à tout récemment le parapente c'était la fédération, et qu'il n'avait donc pas besoin d'être identifié. Est alors arrivé le kite, jeune discipline très différente qui a voulu être identifiée clairement. Puis le delta, au bord de l'extinction, a créé le CND en désespoir de cause...

Pascal Cantenot connaît les limites du bénévolat et la difficulté qu'il y a à se motiver pour donner de son temps à une association. Il faut faire attention à ne pas diluer l'énergie des bénévoles dans tellement de structures que le travail ne s'effectue plus. La verticalité a permis de mobiliser, la

transversalité est indispensable pour certains sujets. Un savant équilibre doit être trouvé pour que l'une et l'autre puissent être assurées.

Raymond Caux affirme que la verticalité existe déjà dans le parapente, et qu'il suffit de lui donner un nom.

Fred Escriba approuve : la verticalité existe en parapente. Quand on se réunit à l'automne et qu'on enchaîne commission des Labels, Formation, Compétition, on a parfaitement conscience à tous ces niveaux des besoins des quatre disciplines.

Il ne voit pas, par contre, l'intérêt de créer artificiellement un comité national parapente.

Didier Mathurin souligne que la verticalité a permis de mobiliser les énergies, et c'est bien. mais il ne faut pas oublier les problèmes communs, la vision globale, sinon, pourquoi ne pas créer quatre fédérations ? Le travail transversal permet des économies d'échelle indispensables. L'exemple de la formation est frappant : une discipline fait le travail ; l'autre récupère et change les titres de paragraphe. Une verticalité qui oublierait la transversalité aurait des effets désastreux.

Pierre Braëms, dans son travail à la commission Formation, propose un cadre, des moyens, et à chacun de prendre ce qui lui convient. Dans son travail au Bureau directeur, il respecte toutes les disciplines. Il se définit comme "gentil", et met en garde contre les excès que pourrait engendrer une verticalisation aux mains de gens moins respectueux que lui des différences. Le mammoth parapente pourrait écraser les petits Poucet.

Bruno Ferry-Wilczek veut parler aussi de profondeur, cette troisième dimension que représentent les ligues, les CDVL et un certain nombre de clubs multidisciplinaires. Ces organismes se frottent tous les jours aux actions de terrain et à des enjeux immédiats. Les réactions n'en sont parfois que plus vives. Les élus des structures doivent donc apprendre à fonctionner en bonne entente, quelle que soit la discipline pratiquée ou concernée. Les élus nationaux ne doivent pas oublier cette réalité. Ils devraient parfois refréner leurs déclarations doctrinaires, pour mieux rassembler autour d'actions qui, au niveau du terrain, ne peuvent être que consensuelles.

Yves Gilles confirme qu'au niveau des ligues, la verticalisation a beaucoup moins de sens bien qu'on puisse la systématiser facilement. L'important est de travailler ensemble dans le respect de tous.

Kevin Bonnenfant : les outils et les moyens communs doivent nous rassembler. Communication, sites, compétition... : le travail en commun, c'est quatre fois moins de travail.

Vincent Larroque rappelle pourquoi le CNK a été formé : pour être représentatif, actif. Mais c'est vrai, il est difficile d'être présent partout : au CNK, dans les régions et départements, dans les instances nationales.

Marion Varner souhaite évoquer une autre dimension, la quatrième, celle du temps : il est 13 heures, et il est juste temps de passer à table.

En conclusion...

Jeff Fauchier regrette de n'avoir pu présenter le handicap comme un tout, plutôt qu'éclaté entre les quatre disciplines. Il insiste sur l'enthousiasme rencontré partout où les pilotes handicapés se produisent. Il présente aussi le matériel et les activités spécifiques mis au point (fauteuil de parapente, cata-kite...) comme un facteur de progrès global pour le vol libre.

Pascal Cantenot remercie les participants pour la qualité des échanges et le partage le respect mutuel de la parole.

Ces présentations ont été préparées par chacune des disciplines, sans concertation entre elles. Une analyse rapide des présentations et débats permet de constater que les objectifs et priorités ont de nombreux points communs.

Dans tout modèle d'organisation, il y a des avantages et des inconvénients. La verticalité de certaines disciplines a mobilisé les énergies, facilité la réflexion. Il est cependant évident que sur certains sujets

clés comme la sécurité, les sites ou la formation, les différentes disciplines doivent impérativement se concerter.

Le Bureau directeur va maintenant proposer, en concertation avec la DTNe, dans le respect des priorités qui viennent d'être définies, un projet politique global - objectifs, méthode, organisation. Ce projet sera évoqué le 10 février 2007 au prochain Comité directeur.

Licences : présentation d'un système de saisie de licences en ligne

Guy Pelletier, de la société CVF, présente un système de saisie de licences en ligne très complet et aux nombreuses fonctionnalités, incluant la gestion des droits d'accès (structures, hiérarchies, rôles) ; des structures (clubs, CDVL, ligues, FFVL) ; des personnes physiques et morales ; des licences ; des abonnements ; des finances et de la comptabilité des structures ; etc.

Des simulations sont présentées. Coût d'installation : 23 500 € TTC. Coût de fonctionnement : 22 000 € TTC / an. Ce projet n'est pour l'instant qu'à l'étude.

Commission de révisions des statuts et règlements

Christian Chevalier se présente rapidement. Il explique ensuite...

La commission de Refonte des statuts et règlements a commencé ses travaux le 18 novembre 2006. Ceux-ci ont été présentés au Comité directeur du 9 décembre qui a approuvé la démarche à l'unanimité des présents. La tâche est d'importance au regard des insatisfactions et dysfonctionnements qui ont conduit ces dernières années à une grande dispersion des énergies.

Notre fédération est un organisme qui a connu une période de croissance rapide et à priori plutôt sereine sous l'égide d'équipes longtemps rassemblées autour d'un président à forte personnalité. La brusque disparition de ce dernier a rapidement mis à jour les limites d'une organisation trop centralisée et dépendante de son autorité personnelle.

L'affaire dite "des assurances" a dans ce contexte contribué à l'éclatement des équipes et à la dégradation de l'image de la fédération auprès de ses adhérents. Touchant directement les licenciés, jetant le doute sur l'honnêteté et la sincérité des dirigeants bénévoles, elle a alimenté de violentes querelles de personnes.

Cette histoire particulière de la FFVL est ainsi la résultante d'une interaction entre des hommes et l'organisation construite pour régir leurs relations. Une histoire qui a mal tourné pourrait-on dire. Cependant et heureusement le navire est toujours à flot, les hommes toujours là. Reste alors à revoir l'organisation pour que, tenant compte des insuffisances du passé et des enjeux de l'élargissement des activités, notre fédération offre à nouveau un visage clair, solide, qui inspire confiance aux pratiquants dans sa capacité à servir les intérêts de nos activités.

Ainsi la conviction des membres de la commission est que bien au-delà d'un simple aménagement des statuts et règlements existants, ils doivent d'abord s'attacher à repenser en profondeur l'organisation de la fédération. La réécriture des statuts et règlements n'intervenant qu'une fois validées les propositions et options d'organisation que la commission pourra proposer ou recommander.

Ce travail de réflexion a commencé, il est ouvert à toutes celles et ceux qui voudront y participer par le moyen de propositions écrites et argumentées. Chacun, licencié ou non, peut envoyer sa contribution par courriel au secrétariat de la fédération qui les transmettra aux membres de la commission, ou la saisir directement sur le site Internet de la fédération (voir plus bas).

La méthode de travail est du type entonnoir. Il s'agit d'aborder tous les aspects et données de la problématique, le plus largement possible et sans crainte de dispersion, et de resserrer ensuite progressivement le cadre de la réflexion pour trouver les réponses qui concilient, au mieux, les intérêts en tension.

Il n'y a pas au jour d'aujourd'hui de calendrier ni de date butoir arrêtés pour ce travail.

La commission fera part de ses travaux sur le site Internet de la FFVL afin de susciter commentaires et réactions, de laisser mûrir les points d'achoppement, voire de dégager un consensus sur les réponses à privilégier.

Voici les principaux points abordés par la commission lors de sa première rencontre...

La gestion des moyens financiers et humains est au cœur des questions d'organisation. D'où vient et où va l'argent ?

Cette question ne peut être laissée de côté, mais elle n'est pas non plus une page blanche où tout pourrait s'écrire. Il nous paraît illusoire de penser que la fédération dispose ou pourrait disposer des moyens susceptibles de répondre aux désirs de chacun et de satisfaire tout le monde... et que si cela ne se fait pas c'est par mauvaise gestion ou gabegie !

Certes des économies, des réorientations sur le moyen terme sont toujours possibles, et la commission ne s'interdit aucune recommandation en la matière, mais nous veillerons à ne pas nous inscrire dans une démarche de type lettre au Père Noël.

La question de l'articulation entre bénévolat et salariat est à ce titre au cœur d'enjeux financiers et stratégiques d'importance. C'est aussi toute la question de l'emploi des ressources humaines, de leur coût, de l'inventaire de l'existant, et des éventuels redéploiements qui est posée. Ce sujet sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion et ne saurait être occulté.

Mais rien n'y fait, le contexte n'est pas à la manne providentielle et il faudra bien faire des choix, avec tout l'éclairage nécessaire, et c'est bien pour cela que la dimension financière entre complètement dans le champ de réflexion de la commission.

L'absence de manne financière qui pourrait tout solutionner renvoie aussi chacun aux responsabilités qui sont les siennes. D'autant qu'aujourd'hui c'est plutôt dans les départements et les régions que peuvent se mobiliser les moyens financiers pour réaliser un projet selon le modèle du "30/70" qui voudrait que pour faire 100 il faille 10 du club, 10 du CDVL, 10 de la ligue et 70 des collectivités locales (conseil général et conseil régional notamment).

Aussi nous retrouvons au cœur de nos réflexions la question de l'implication du pratiquant de base et celle du rôle des instances territoriales, CDVL et ligues.

Le pratiquant de base est à la fois potentiellement porteur d'énergie, de compétences et d'argent pour servir nos activités, pour peu qu'il soit motivé à le faire !

La question du maintien ou non de l'obligation de prise de licence est toujours d'actualité, sachant que cette obligation est difficile à faire respecter et qu'elle pourrait même contribuer à mettre « hors jeu » nombre de clubs lors des processus électoraux. Pourtant les pratiquants non licenciés et les professionnels non affiliés utilisent les sites et profitent des efforts de la FFVL à tous les niveaux sans contribuer financièrement à son fonctionnement. Certains organismes à but lucratif (OBL) affiliés ne s'acquittent pas non plus de leur contribution aux CDVL. D'un autre côté le principe de la liberté d'adhésion des pratiquants paraît plus sympathique, la fédération n'ayant qu'à se montrer suffisamment attractive pour susciter leur soutien !

Faut-il dès lors dissocier licence nationale (non obligatoire) et contributions aux CDVL et ligues (obligatoire) et par quel moyen ?

Il ne faut pas non plus ignorer que ces débats servent aussi d'écran aux individualistes forcenés et économes de tous poils qui pratiquent à bon compte sans se soucier des efforts de ceux qui, même maladroitement, font ce qu'ils peuvent pour rendre leur pratique possible.

Ainsi le bon réglage du " curseur " statutaire et réglementaire entre la satisfaction des besoins des consommateurs exigeants mais passifs d'un côté, ou celle des consommateurs engagés dans la bonne marche des activités de l'autre, devra être étudié avec soin, argumenté... et tranché !

Ce thème est d'importance quand on voit la forte croissance (+40%) du nombre des licenciés du kite, qui représenteront bientôt près d'un tiers des licenciés de la fédération, et dont les responsables du secteur disent qu'il s'agit à 70% de consommateurs passifs !

Il apparaît en tout cas clairement aux membres de la commission que les CDVL et les ligues devraient être les lieux essentiels de la vie fédérative. Lieux où se mobilisent les énergies et les compétences des pratiquants de base, pour organiser en lien avec les clubs adhérents et les professionnels de leur territoire, avec le soutien technique de la fédération, la gestion et la promotion des activités.

Les lois de décentralisation qui donnent aux régions et départements une place de plus en plus importante rend souhaitable que l'on retrouve cette même prépondérance dans les statuts de la fédération. C'est donc autour de ces deux échelons des CDVL et des ligues que devrait s'organiser une implication démocratique forte des clubs et des professionnels pour disposer de structures pertinentes et fonctionnant en bonne cohérence.

Sans doute faudrait-il aussi pour cela repenser une politique fédérale de mise à disposition de compétences qui soit prioritairement orientée vers le soutien aux CDVL, ligues et clubs, autant pour ce qui concerne les questions techniques que pour aider à la formation des responsables associatifs, au

montage des dossiers financiers, au conseil sur les démarches institutionnelles et d'organisation associative.

Ainsi les CDVL pourraient-ils être composés de licenciés élus, parmi des candidats proposés par les clubs et OBL en veillant à la bonne représentation de chaque activité. Les membres des ligues pourraient de même être élus par les clubs et OBL parmi des candidats présentés par les CDVL, ceci afin de faciliter une bonne coordination et continuité d'action et de compétences entre les deux niveaux.

Concernant les élections du comité directeur national, il paraîtrait intéressant d'explorer la solution de grands électeurs mise en place par d'autres fédérations : les candidatures étant ouvertes à tout licencié (pas de filtre de présentation des candidats autres que ceux habituellement en vigueur), les électeurs seraient des représentants de chacune des activités et des OBL de chacune des ligues, chacun fort des voix des licenciés par activité des clubs ou OBL qu'ils représentent.

Des systèmes correctifs pour les "petites" ligues pourraient être étudiés.

Également à penser : l'organisation de l'information des grands électeurs sur les intentions des candidats. Ici, la question du réglage du curseur se pose entre démocratie directe maximum d'un côté et stabilité des institutions et des équipes de l'autre. Stabilité qui paraît souhaitable pour faire face aux besoins de connaissance experte des dossiers et des réseaux. Le débat est ouvert.

D'autre part cette organisation pourrait prévoir la possibilité de sauter l'étape CDVL pour les régions où il n'y pas un nombre de clubs suffisant pour faire vivre des structures départementales.

Autre aspect des choses, la place prépondérante donnée à une organisation territoriale (CDVL, ligues) devrait aussi s'accompagner d'une structuration verticale par activité permettant à chacune d'entre elles de définir une identité propre et une politique spécifique et globale.

Cette structuration pourrait s'appuyer sur l'obligation d'élection d'au moins un représentant par activité dans chaque CDVL et ligue, et par une correcte représentation dans les commissions et organes transverses de la fédération. Le national pourrait garantir cette organisation par un soutien budgétaire pour l'animation de cette concertation verticale par activité.

Ainsi de ce premier travail de réflexion de la commission - mais sans préjuger des évolutions futures - on pourrait dégager l'idée d'une fédération à trois niveaux d'organisation :

1 - Un niveau territorial fort (départemental et régional) émanation directe des clubs et OBL, et où se situerait l'essentiel du travail de développement de projet, d'intervention auprès des services déconcentrés de l'État et des collectivités locales.

2 - Un niveau d'organisation verticale par activité permettant de dégager les priorités de chaque activité et intervenant par une participation dans les instances qu'il conviendra de préciser.

3 - Un niveau national chargé :

- de dégager les priorités de politique générale et par activité et de les soutenir dans les ligues et CDVL ;

- de la coordination et de la conduite des actions transversales (compétition, formation, recherche etc.) ;

- de la représentation auprès des instances nationales et internationales ;

- de la gestion d'un pôle administratif et d'un pôle de compétences ressources mis à disposition des ligues, CDVL et clubs.

La discussion s'engage...

Marion Varner se demande si le système des grands électeurs n'est pas moins démocratique que celui qui permet à chaque club de s'exprimer directement au plan national.

Christian Chevalier : faut-il beaucoup de démocratie au risque de peu de continuité, ou faut-il privilégier l'efficacité, donc la stabilité et la continuité ? Le débat est ouvert. Lui-même est plutôt pour la deuxième option, mais ce n'est que son avis personnel.

Yves Gilles souligne qu'avec le système actuel, on peut reprocher au CD de ne pas représenter grand chose, car très peu de clubs sont présents et votent en AG.

Olivier Blanc : le système des grands électeurs ne renforcera-t-il pas le pouvoir des ligues au-delà du raisonnable ?

Christian Chevalier : la distribution des subventions est de toute façon de plus en plus décentralisée. Que le pouvoir suive la même voie n'est pas choquant. Clubs et CDVL sont amenés à jouer un rôle croissant dans le montage et le financement des projets. Le problème de la répartition des revenus des licences va aussi se poser.

Jean-François Clapé confirme : régionalisation et départementalisation sont la tendance lourde. Les clubs, CDVL, ligues vont devoir s'adapter très rapidement. Il faudra alors mieux être dans une région riche que dans une région pauvre.

Bruno Ferry-Wilczek suggère qu'une étude comparative soit faite avec les fédérations de grande taille et de taille comparable à la nôtre, pour voir si le système des grands électeurs fonctionne de manière satisfaisante.

Cédric Estienne suggère que ce débat soit ouvert sur Internet.

Christian Chevalier en est d'accord. Cependant les solutions choisies par d'autres fédérations ne seront peut-être pas adaptées à notre culture, à nos besoins.

Michel Darras souligne la nécessité de prendre le temps de la réflexion. Les derniers statuts ont été rédigés "à l'arrache", sous la pression : c'est une erreur à ne pas refaire.

Vote : le CD soutient-il la méthode de travail proposée par la commission et les orientations choisies ? Oui, à l'unanimité.

Affaire dite "des assurances"

Jean-Claude Benintende rappelle que la FFVL a déposé plainte il y a un an et demi. Le 5 décembre dernier, notre avocat Maître Guillaud a communiqué à la FFVL copie de l'ordonnance rendue par le juge d'instruction du tribunal de grande instance de Paris, ordonnance constatant la prescription de l'action publique. Notre avocat a alors déclaré que si l'ordonnance était susceptible d'appel, il n'était pas favorable à cet appel. Jean-Claude Benintende a consulté Renaud Guillemot, en charge du suivi de ce dossier. Celui-ci a proposé, après discussion avec Maître Guillaud, que l'appel soit interjeté. Maître Guillaud a changé d'avis et s'est également prononcé ce 9 décembre, par courriel, pour l'appel. En séance, Jean-Claude Benintende lit les deux correspondances de notre avocat...

Lettre du 5 décembre 2006.

"Vous voudrez bien trouver ci-joint copie de l'ordonnance rendue par Mme le premier juge d'instruction du tribunal de grande instance de Paris constatant la prescription de l'action publique dans le cadre de la plainte que vous m'aviez demandé de déposer concernant les questions d'assurances avec M. Castany et ses sociétés ensuite du rapport de la commission d'enquête sur les assurances.

Je vous rappelle que, dès nos premiers entretiens, s'était posée avec acuité la question de la prescription et il avait été décidé de déposer quand même une plainte.

J'avais eu l'occasion d'apporter des précisions à Mme le juge d'instruction sur cette question.

Cette ordonnance est susceptible d'appel, mais je ne suis pas favorable à cet appel dans la mesure où le juge fait référence à des pièces du dossier d'instruction contre M. Castany ayant abouti à la condamnation pénale de celui-ci, de sorte que je crains une confirmation.

Le délai d'appel est de dix jours à compter de ce jour..."

Courriel du 9 décembre 2006.

"Par lettre du 05 courant, je vous ai adressé dans l'urgence l'ordonnance du 04 décembre 2006 constatant la prescription de l'action publique. Je vous ai spontanément, à réception de cette ordonnance, indiqué ne pas être favorable à un appel en raison d'une référence à des pièces du procès Castany qui tendent à démontrer que la FFVL aurait eu connaissance des faits à l'époque et aurait volontairement décidé de ne pas se constituer partie civile.

Un fait néanmoins me paraissait étrange : je m'étais renseigné auprès du cabinet du juge le 30 novembre dernier sur l'état d'avancement de la procédure et il m'avait été répondu que l'enquête sur commission rogatoire du 6 mars dernier était en cours. Je vous ai répercuté aussitôt ce

renseignement. Or le procureur a pris ses réquisitions le 1er décembre et l'ordonnance a été rendue le 4 décembre...

J'ai donc demandé à un confrère correspondant de se rendre hier en urgence au pôle financier de l'instruction pour consulter le dossier. J'ai eu le compte rendu tard hier soir, pour ne pas dire dans la nuit. J'en ai pris connaissance et ce que j'ai pu constater m'amène à reconsidérer mon avis initial spontané.

Le compte rendu de commission rogatoire (CR) est daté du 27 novembre, reçu le 29 par le juge. L'objet de cette CR est le suivant : « vue la plainte avec constitution de partie civile, procéder à une enquête sur les faits dénoncés afin de déterminer la réalité des détournements qui auraient été effectués par l'intermédiaire en assurances et d'identifier le cas échéant coauteurs ou complices au sein de la FFVL qui auraient favorisé les délits d'abus de bien sociaux et de corruption ».

Deux missions donc :

- rechercher la réalité des détournements par le courtier,
- le cas échéant, c'est-à-dire s'il y a des détournements, rechercher les coauteurs ou complices.

Il apparaît qu'il n'a été procédé qu'à l'exécution de la première partie, pas de la seconde.

Pour la recherche de la réalité des détournements, il est fait référence aux auditions de M. le Président Blandin des 14-09-98 et 23-03-99 dans le cadre de l'instruction contre M. Castany, et à l'AG de la FFVL du 13-03-99.

La réalité des détournements est démontrée, les auditions de M. Blandin étant à cet égard si révélatrices, même sur le montant, qu'il en est tiré argument pour motiver la prescription puisque le président de la FFVL détenait l'information qui aurait dû amener la FFVL à se constituer partie civile au procès Castany.

Cette abstention est d'ailleurs « regrettée ».

Le rôle de l'AG du 13-03-99 semble à cet égard jouer également en votre défaveur.

La réalité des détournements étant avérée, il aurait dû être procédé à la recherche de coauteurs ou de complices au sein de la FFVL, puisque telle était la mission. Et cela pourrait expliquer l'inertie « regrettée » de la FFVL. A cet égard, les informations recueillies par la commission d'enquête relatives à d'éventuelles cartes bancaires mises à disposition par M. Castany auraient dû entraîner une enquête auprès des établissements financiers. Ces faits n'encourent normalement pas la prescription puisque inconnus et non jugés lors du procès Castany. Or rien n'a été fait dans ce sens par les destinataires de la commission rogatoire.

Il me semble donc, à l'analyse, que l'appel pourrait être envisagé puisque nous avons là une motivation qui me semble assez sérieuse pour être soutenue, sans quoi l'appel n'était pas envisageable.

J'ajoute que les détournements ont duré jusqu'en 2003, semble-t-il (assureur Generali), de sorte que la prescription n'aurait peut-être dû n'être que partielle, si prescription il y a dans la mesure ou d'éventuelles complicités internes pourraient expliquer l'inertie de la FFVL à l'époque.

L'appel ne doit entraîner que les frais de procédure puisque la plainte est dirigée contre X et qu'il n'y a pas de dénonciation calomnieuse contre X.

De la sorte, je vous invite à reconsidérer ma réaction initiale et à retenir les arguments résumés ci-dessus comme étant susceptibles de permettre d'envisager un appel, ne serait-ce que pour justifier, vis-à-vis des membres de votre association, d'avoir mené la démarche à son terme ultime."

Jean-Claude Benintende informe alors que les frais engagés jusqu'à présent, hors frais de la commission d'enquête et du président de la FFVL, se montent à 14 000 €. Les frais de l'appel se monteront à environ 6 000 €. Doit-on aujourd'hui tourner la page, sachant que la FFVL ne sera jamais dédommée financièrement, ou doit-on poursuivre jusqu'à son terme cette affaire (échéance probable : un ou deux ans) ?

La discussion s'engage...

Des termes techniques sont expliqués.

Les sommes en jeu sont rappelées.

Les procédures futures envisagées (commission rogatoire de la brigade financière...).

L'avis de Marion Varner, en tant qu'avocat, est demandé.

Marion Varner annonce d'abord qu'au moment du vote du CD sur ce point il s'abstiendra. Il rappelle ensuite les déclarations qu'il a faites lors de précédents CD, telles que rapportées dans les minutes de ces réunions.

Le 18 octobre 2003 : "Marion Varner rappelle qu'il est « dans la boutique » depuis dix ans. S'il avait eu le moindre doute de malversations, il n'y serait pas resté. À sa connaissance, les rumeurs qui courent sont véhiculées pour faire du tort à la FFVL et à certains des membres du CD. Il ne sera pas mauvais de tordre le cou à ces rumeurs. En tant qu'avocat, il rappelle la réalité juridique des condamnations de M. Castany et met en garde contre toute tentative d'obtenir des réparations de M. Castany sur les sujets et années traités par les jugements. Ce serait pour le moins aventureux, sans espoir. Par contre la FFVL a tout loisir de réclamer à M. Castany les montants dus concernant le partenariat. Et si, pour calmer la rumeur, elle désire enquêter sur les relations entre M. Castany et la FFVL, que l'enquête soit faite."

Le 4 février 2006 : à la question de savoir s'il y avait quelqu'un, membre du comité directeur, qui souhaitait mettre un terme à la plainte déposée par la FFVL, "Marion Varner indique que comme il est visé, il souhaite que le juge d'instruction aille au bout des choses".

Marion Varner poursuit : le rapport d'enquête diligenté par Renaud Guillemot a été publié. Des plaintes ont été déposées. Des éléments ont été remis par les avocats choisis par la FFVL. Des jugements sont intervenus. Un juge d'instruction a finalement jugé qu'il y avait prescription, comme Marion Varner l'avait indiqué en 2003. Il ne pense pas qu'en 2006 la situation ait changée. Au moment du vote, il s'abstiendra et votera blanc, car il pense que la FFVL a dépensé suffisamment d'argent sur cette question. Cependant, il ne votera pas "contre" une décision d'appel pour les mêmes raisons que précédemment.

Yves Gilles et Jeff Fauchier demande des précisions sur les "éléments nouveaux" qui seraient apparus.

Jean-Claude Benintende et Marion Varner précisent qu'on ne sait pas actuellement s'il y a des éléments nouveaux ou non, ni quels seraient ces éléments. Il y a une commission rogatoire qui, selon Renaud Guillemot et Maître Guillaud, n'a fait que la moitié de la mission que la commission d'enquête souhaitait lui voir mener. L'appel permettra – ou ne permettra pas – de répondre au souhait de la commission d'enquête ("rechercher les coauteurs ou complices" comme le formule Maître Guillaud).

Vote : la FFVL fait-elle appel de la décision du juge d'instruction ?

12 Oui, 3 Non, 2 Blancs.

Questions diverses

Speed riding

La validation du cadre de pratique est remise à la prochaine séance du CD.

Coupe Icare Blanche

Les organisateurs de la Coupe Icare proposent de monter un événement, cet hiver, sur la base du speed-riding. L'aide fédérale est souhaitée.

Pierre Braëms trouve cette démarche prématurée. La structuration de l'activité est loin d'être achevée. Le financement de manifestations privées ou de compétitions ne devraient pas être à l'ordre du jour. La mise à disposition de cadres techniques est possible.

Allons doucement mais sûrement.

Propositions de disciplines rattachées au kite : Kite-Wing et Cat-Kite

Jean-Claude Bénintende propose que soit adoptée la même attitude que pour le speed-riding parapente: Kite-Wing et Cat-Kite sont des activités du kite. Reste à définir et valider les cadres de pratique.

Vote : Oui à l'unanimité

Ressources humaines Kite

Jérôme Ferreri expose que pour que le kite se développe au mieux, le CNK souhaite obtenir de la fédération des ressources humaines qui leur soient spécifiquement dédiées, à l'année. Il estime le besoin à un poste de secrétaire à plein temps et à un demi-poste pour un agent de développement spécialisé dans la communication. Ces missions ne peuvent être remplies par des cadres techniques. Ces postes peuvent éventuellement être extériorisés.

Une discussion animée s'engage autour de la nécessité de créer des nouveaux postes ou d'utiliser le personnel actuel. Il est expliqué que dans l'organisation actuelle, le secrétariat n'est pas attaché à des disciplines (verticalité) mais à des pôles d'intérêts (transversalité).

Il ne semble pouvoir être répondu positivement à la demande des kiteurs que dans le cadre d'une réorganisation globale du secrétariat. Cette réorganisation va d'ailleurs être engagée. Il est demandé aux kiteurs de préciser et de chiffrer leurs demandes.

Fonctionnement administratif

Jean-Claude Bénintende annonce qu'une réflexion globale va avoir lieu sur le fonctionnement du secrétariat fédéral et sur les besoins supplémentaires éventuels de la FFVL.

Les difficultés et limites du bénévolat dont il a été question lors de la présentation des diaporamas se matérialisent aussi au plus haut de la pyramide fédérale.

La DTNe sera incluse dans cette réflexion.

La nouvelle organisation fédérale sera proposée au CD le 10 février.

Musée du vol libre

Gerry Declerck, qui collectionne depuis plusieurs années des ailes delta, ne sait plus où les entreposer après le 31 décembre. Problème CND ou fédéral ?

Problème fédéral, c'est l'histoire du vol libre. Gerry Declerck suggère que sa collection s'enrichisse de parapentes. Un financement sera trouvé pour résoudre le problème (un ou plusieurs hangars ?).

AG 2007

Plusieurs solutions : Caisse d'épargne, Lyon 3, ENSA et Valence – L'Épervière.

Cette dernière offre le meilleur rapport qualité/prix et permet de prendre un repas en commun.

La date du 17 mars est proposée.

Un service de navette sera mis en place entre la gare et le lieu de l'AG.

Vote : Oui pour Valence, à l'unanimité.

Compte rendu du CD

Il est proposé qu'il soit validé par courriel, ce qui permettra une diffusion publique plus rapide et un allègement de l'ordre du jour du prochain CD.

Vote : Oui à l'unanimité

Le prochain CD aura lieu le 10 février à Valence.